Information pour la vente d'œufs sur les marchés

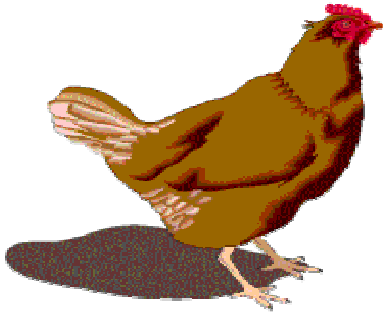

Madame, Monsieur,

Vous êtes producteur d'œufs et vous vendez directement votre production d'œufs sur les marchés. Cette activité doit être déclarée à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.

En effet, il est obligatoire de marquer les œufs commercialisés sur un marché afin d'en assurer la traçabilité.

Si vous êtes déjà en possession de la feuille de déclaration de vente d'œufs sur les marchés locaux, il vous suffit de la retourner à l'adresse suivante:

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
Cité administrative
9, rue des Carmes – BP 134
48005 MENDE Cedex

Tél : 04.30.11.10.00

La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations vous attribuera un code qui devra être reporté sur les œufs que vous vendez sur les marchés.